



Mairie de DEMOUVILLE
14840 DEMOUVILLE
☎ 02.31.72.37.27
☎ 02.31.84.84.63

AUTORISATION D'ECHAFAUDAGE

Je soussigné, Ludovic ROBERT, Maire de la Commune de DEMOUVILLE, autorise l'entreprise SAMRI pour le compte de Monsieur CASSIGNEUL André, demeurant « 40 rue du Centre » à DEMOUVILLE, propriétaire de l'immeuble, à installer un échafaudage sur le trottoir longeant la propriété précitée pour effectuer des travaux de rénovation de façade et à utiliser la place de stationnement située devant le chantier pour le véhicule d'entreprise.

Du 21 SEPTEMBRE 2020 au 02 OCTOBRE 2020 inclus

L'entreprise SAMRI devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des passants. Il ou elle devra en particulier installer la signalisation réglementaire de ce chantier, et aménager le cheminement protégé pour les piétons.

L'entreprise SAMRI sera responsable des accidents qui pourraient survenir du fait d'un défaut d'application des mesures de sécurité.

Dès la fin du chantier, L'entreprise SAMRI évacuera tous les décombres et remettra la voie publique dans son état initial.

Fait à DEMOUVILLE, le 22 septembre 2020

Le Maire,

Ludovic ROBERT

